

Conseil académique de la vie lycéenne

Mardi 26 novembre 2019 – Lycée Georges Brière – Reims (51)



Etaient présents :

- Mme Insel, rectrice de l'académie, chancelière des universités
- Mme Elomri, déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne
- Mme Gautherot, IA-DASEN- Haute-Marne (52)
- M. Vizcaino, proviseur adjoint au lycée Vauban à Givet (08) représenté M. Ribaud, IA-DASEN des Ardennes
- Mme Destrez, conseillère technique du service social
- Mme Meyer, conseillère technique infirmière
- Mme Petit, proviseur du lycée Eiffel de Reims (51)
- M Guidez, agent comptable du lycée Roosevelt de Reims (51)
- M Rammuno, élu lycéenne au lycée de Bazeilles (08)
- Mme Boizet, élue au lycée Masaryk de Vouziers (08)
- Mme Debarle, élue au lycée Chanzy de Charleville-Mézières (08)
- M Perrut, élue au lycée Chrestien de Troyes de Troyes (10)
- Mme Bonnemason, élue au lycée Jean Jaurès de Reims (51)
- M Dehas, élu au lycée Jean Jaurès de Reims (51)
- Mme Sanchez, élue au lycée Jean Jaurès de Reims (51)
- M Blauwblomme, élu au lycée Bayen de Châlons en Champagne (51)
- M Khiari Mehdi, élu au lycée Bayen de Châlons en Champagne (51)
- M Jacquemin, élu au lycée Talon de Châlons en Champagne (51)
- M Collin, élu au lycée Talon de Châlons en Champagne (51)
- Mme Kanouni, élue au lycée Libergier de Reims (51)
- Mme Préau, élue au lycée Charles de Gaulle de Chaumont (52)
- Mme Foissey, élue au lycée Charles de Gaulle de Chaumont (52)
- Mme Cheniouini, représentant l'AROEVEN représentée par Mme Boun Hadjar
- Mme Liban, CPE au lycée Vauban de Givet (08)
- M Leroux, élève au lycée Vauban de Givet (08)
- Mme Damperon, élève au lycée Vauban de Givet (08)
- Etudiants Sciences Po-Campus Sciences Po de Reims (51)
- Mme Bostoën, Enseignante-Lycée Monge Charleville-Mézières (08)
- Etudiant de la classe passerelle de l'an dernier au lycée Monge de Charleville-Mézières (08)
- Mme Jacquinot, CPE au collège Jean Moulin de Saint Memmie (51)
- 5 élus de 3èmes au CVC du collège Jean Moulin de Saint Memmie (51)

Etaient excusés :

- M Obelliane, IA-DASEN de la Marne
- M Bablon, IA-DASEN de l'Aube
- M Lemaitre, IA-IPR STI-référent développement durable
- M Daugé, IA-IPR établissements et vie scolaire
- Mme Laloux, IA-IPR établissements et vie scolaire
- M. Mabile, IA-IPR Histoire géographie
- M Thiry, directeur régionale Jeunesse, sports et cohésion sociale Grand Est
- M. Vincenot, proviseur du lycée Jean Jaurès de Reims (51)
- Mme Aksoul, directrice de l'EREA de Bourneville de Châlons (51)
- M. Sarre, directeur régional de l'UNSS
- Mme Harir, Chargée de mission territoriale au CEMEA Grand Est Antenne de Reims
- M Russchaert, élu au lycée Marie de Champagne de Troyes (51)
- Mme Kapela Kadi, élue au lycée Brière de Reims (51)
- Mme Rupp, élue au lycée Talon de Châlons en Champagne (51)
- Mme Savry, élue au lycée Eiffel de Reims (51)
- Mme Lefevre, élue au lycée Eiffel de Reims (51)
- Mme Lincer, élue à l'EREA Bourneville de Châlons en Champagne (51)

Etaient absents :

- Mme Guillemy, représentant la région Grand Est, vice-présidente de la région
- M. Laval, représentant la région Grand Est
- Mme Lutz, représentant la PEEP
- M. Jacquot, représentant la FCPE
- M. Dulieu, élu lycéen au lycée Charles de Gonzague de Charleville-Mézières (08)
- M. Mestri, élu lycéen au lycée Decomble de Chaumont (52)

Secrétaire de séance : Monsieur Vizcaino proviseur adjoint au lycée Vauban à Givet (08)

La rectrice ouvre la séance à 14h45.

La rectrice remercie tous les élus lycéens mais également les intervenants extérieurs de leur présence et remercie particulièrement Mme Elomri pour son accompagnement auprès des élus du CAVL depuis plusieurs mois dans la réalisation de leurs projets.

1. [La réforme des lycées \(voies générale, technologique et professionnelle\)](#)

La rectrice propose de commencer par échanger sur la réforme des lycées. Elle souligne que les élèves en 1^{ère} sont la première génération à passer le nouveau baccalauréat.

Mme Kanouni demande si les élèves en classe Abibac et Bachibac passeront bien les mêmes épreuves. La rectrice répond par l'affirmative. En complément, les candidats à un baccalauréat binational devraient passer d'autres épreuves spécifiques. Les modalités exactes seront prochainement arrêtées en fonction des accords avec les pays partenaires.

Elle demande s'ils peuvent avoir plus d'informations sur les grilles d'évaluation des épreuves et comment les lycéens seront notés.

La rectrice répond que les épreuves finales représentent 60% de la note, avec les épreuves anticipées de français en 1^{ère} à l'écrit et à l'oral, les deux enseignements de spécialités choisis, la philosophie et le grand oral de terminale. Le contrôle continu comptera quant à lui pour 40 %, dont 10 % pour les résultats scolaires de 1^{ère} et de terminale et 30 % pour les épreuves communes de contrôle continu (E3C) de 1^{ère} et de terminale. Ces E3C s'étaleront sur 3 sessions et, dans la voie générale, porteront sur l'histoire-géographie, les langues vivantes, l'enseignement scientifique, et l'enseignement de spécialité qui ne sera pas conservé en terminale. Les E3C passées en janvier ne représenteront finalement que 5 % de la note du baccalauréat.

La rectrice souligne que plus généralement la réforme du baccalauréat évite aux élèves ce groupement d'épreuves en fin d'année qui les conduisait à un intense bachotage en mai-juin. Le nouveau baccalauréat valorise au contraire la régularité du travail grâce au contrôle continu qui se répartit tout au long des deux années de première et de terminale.

Mme Kanouni évoque la crainte que le contrôle continu conduise à une inégalité entre EPLE. La rectrice rappelle qu'une banque de sujets a été constituée à laquelle les enseignants auront accès le 1^{er} décembre et dans laquelle ils devront sélectionner des sujets par discipline, selon leur progression dans le programme. Ils proposeront ces sujets au chef d'établissement qui décidera ensuite, seul, du sujet retenu, décision dont les enseignants n'auront pas connaissance. Les copies seront anonymes, les correcteurs ne seront pas les professeurs des élèves et recevront des barèmes. Enfin, une commission d'harmonisation académique composée d'inspecteurs des disciplines et d'enseignants harmonisera les notes pour garantir l'équité entre les candidats.

La rectrice souligne qu'il s'agit d'une réforme extrêmement ambitieuse qui rénove en profondeur le baccalauréat et le lycée, ce qui peut naturellement susciter des questions et des inquiétudes chez les enseignants. Elle interroge les élèves sur leurs propres appréhensions.

Mme Bonnemason, demande si les correcteurs seront plus indulgents en matière de notation.

La rectrice considère que les enseignants auront le même niveau d'exigence qu'actuellement. Valoriser le contrôle continu ne signifie pas dévaloriser le baccalauréat. Mme Gautherot souligne que le contrôle continu est d'abord un apprentissage continu et que les professeurs sauront faire progresser les élèves de la première à la troisième session dans l'objectif de mieux les préparer à l'enseignement supérieur. La rectrice rappelle également qu'en licence le contrôle continu représente 50% de la note.

M. Collin demande comment les élèves de 1^{ère} pourront déterminer les spécialités à conserver en terminale dans la mesure où ils ne savent pas encore quelle formation supérieure ils souhaitent suivre.

La rectrice rappelle que le doute portait l'an dernier sur l'enseignement de spécialité à choisir en 2^{nde} et qu'elle avait donné comme conseil de choisir ce que l'on a envie d'approfondir. Or les élèves de 1^{ère} ont construit 245 combinaisons différentes d'enseignements de spécialité, ce qui illustre le fait qu'ils se sont tout à fait appropriés cette liberté de choix. La réussite dans les études supérieures ne dépend pas tant des enseignements suivis en terminale, que de l'envie d'apprendre. Bien des bacheliers S réussissent des études dites littéraires, en droit par exemple, alors que cette série n'est pas *a priori* la plus proche de ce domaine d'études. Concernant les CPGE scientifiques, un travail a été mené au niveau national pour veiller à l'accueil de profils d'élèves beaucoup plus divers.

Mme Foissey demande si la réforme entraîne une baisse des effectifs en voie technologique.

La rectrice indique que si les voies générale et professionnelle sont l'objet de toutes les attentions, il est en effet essentiel de s'intéresser aussi à la voie technologique, qui elle a conservé ses séries. Une baisse des effectifs a effectivement été constatée, et la rectrice a demandé à ce qu'un travail spécifique soit mené dans le cadre du Parcours Avenir pour valoriser cette voie qui offre un approfondissement aussi grand que la voie générale, mais avec une approche plus appliquée.

Pour la voie professionnelle, la rectrice rappelle qu'afin de permettre une spécialisation progressive des élèves des familles de métiers ont été constituées qui réunissent des secondes professionnelles voisines. 7 familles seront mises en place à la rentrée 2020, et de nouvelles apparaîtront tous les ans. Elle souligne que la mise en œuvre de la co-intervention va permettre de renouveler les approches pédagogiques et de renforcer le sens des enseignements en croisant encore davantage les disciplines générales et professionnelles. Enfin la création de l'épreuve finale du chef d'œuvre non seulement valorise l'excellence des formations professionnelles mais constitue aussi un pendant au grand oral organisé pour les voies générale et technologique.

M. Perrut s'interroge sur la pertinence de réserver des places en BTS aux bacheliers de la voie professionnelle, certains abandonnant la formation en cours de cursus.

La rectrice rappelle que les bacheliers de la voie professionnelle peuvent tout à fait légitimement chercher à poursuivre des études supérieures. Si le faire à l'université est souvent difficile en raison des prérequis dont ils ne disposent pas, beaucoup en revanche réussissent parfaitement en BTS, une formation construite dans la continuité du baccalauréat professionnel ; au même titre que le DUT est construit dans la continuité du baccalauréat technologique. BTS et DUT sont des formations courtes et insérantes, devenues sélectives en raison du succès qu'elles ont rencontré, en particulier auprès des bacheliers généraux. Les quotas ont donc été mis en place pour garantir aux bacheliers professionnels un droit réel d'accès aux études supérieures. Un travail est actuellement mené sur le problème du décrochage en BTS.

2. Bilan des actions : affiche « L'engagement lycéen »

Mme Bonnemason présente l'affiche réalisée par les élus du CAVL de l'an dernier. Celle-ci a pour but de valoriser les différents engagements possibles au sein des lycées, et a été envoyée à tous les lycées de l'académie pour les semaines de l'engagement. Mme Bonnemason précise que cette année les élus souhaitent réaliser une vidéo à destination des lycéens et des collégiens, dans un esprit de liaison collège-lycée, et en faisant appel à des élèves engagés (CVC-CVL, FSE-MDL, AS...).

Baptiste, élu du CVC du collège de St-Memmie, présente les travaux de la matinée. Dans un 1^{er} temps, les collégiens ont travaillé sur l'affiche « L'engagement lycéen » pour l'adapter aux collèges, et dans un 2nd temps ils ont travaillé sur ce projet de vidéo. Celle-ci pourrait être envoyée à tous les collèges pour être visionnée au 3^{ème} trimestre dans les classes de 3^{ème}, et à tous les lycées pour être visionnée lors des semaines de sensibilisation.

La rectrice demande aux collégiens s'ils ont le sentiment que les instances sont méconnues. Les élèves acquiescent et indiquent qu'il n'y a pas suffisamment de communication sur le sujet. Baptiste fait constater par exemple que dans le collège Jean Moulin n'y a pas d'élus de 6^{ème} au CVC, ce qui pose problème pour faire connaître l'instance du CVC à tous les élèves.

La rectrice demande comment mieux sensibiliser les élèves de 6^e à ces instances. Une élue collégienne répond qu'une entrée peut être faite par la présentation des éco-délégués.

La rectrice demande aux collégiens combien de fois leur CVC a été réuni depuis le début de l'année scolaire. Ils répondent une seule fois mais que des élus éco-délégués ont été élus dans chaque classe.

La rectrice invite les élus des CVC à intégrer les éco-délégués dans leur instance pour lancer des projets communs et disposer de relais dans les classes.

3. Bilan des actions : affiche « Les Migrants » dans le cadre du « Mois de l'Autre »

M. Jacquemin rappelle que le « Mois de l'Autre » est né en Alsace et a été généralisé à la région Grand Est afin de sensibiliser les lycéens aux valeurs de la République, et en particulier à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Il présente l'affiche réalisée l'an dernier sur la thématique des « Migrants », dont le but est de faire comprendre que chacune et chacun peut être confronté à une situation de discrimination et de migration. Cette affiche a été diffusée dans tous les lycées de l'académie lors du lancement du « Mois de l'Autre » qui a eu lieu le 5 novembre dernier. Pour cet événement, les élus du CAVL mais aussi 100 autres lycéens de l'académie ont été invités à la Maison de la Région à Châlons pour participer à plusieurs ateliers portant sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (théâtre, expression orale...).

La rectrice demande aux élus ce que cette journée leur a apporté. M. Jacquemin explique qu'il a pu rencontrer la présidente de la Licra et que leurs échanges ont renforcé son souhait de lutter contre l'antisémitisme.

M. Leroux précise que cette année les élus ont souhaité réaliser une vidéo pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme et ont profité du séminaire des vice-présidents et des éco-délégués des CVL des Ardennes au lycée Monge pour la réaliser. Cette vidéo sera projetée lors du séminaire académique de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui se tiendra à Reims le 6 février 2020, puis diffusée à tous les établissements de l'académie pour être utilisée lors de la semaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en mars 2020. Les élus proposeront enfin sa diffusion lors de la cérémonie régionale de clôture du Mois de l'Autre.

4. Discrimination en milieu scolaire : le « sport inclusif »

M. Blauwblomme présente le RAID nature champardennais des Vieilles Forges organisé par l'association sportive, qui aura lieu le 13 mai prochain. A l'occasion de cet événement, les élus souhaitent composer plusieurs équipes sportives CAVL et, pour valoriser l'importance d'une **Ecole inclusive**, ils désirent courir avec des élèves en situation de handicap, mais sans que cette particularité ne soit annoncée. Elle ne serait rendue publique qu'à l'issue de la course, pour valoriser l'inclusion scolaire et l'absence de différences entre élèves.

M. Blauwblomme indique par ailleurs que les élus du CAVL sont invités le 6 décembre 2019 à la cérémonie de remise des labels « Génération 2024 » et d'ouverture de la classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat.

5. Séminaires des vice-présidents et des éco-délégués des CVL

M. Rammuno présente le bilan des séminaires interdépartementaux qui se sont réunis du 6 au 14 novembre dernier. Ces séminaires ont été très utiles aux élus et leur ont permis d'échanger réflexions et expériences. La matinée était consacrée à la connaissance des instances de la vie lycéenne, des instances représentatives, de l'engagement associatif dans les lycées et des nouveaux textes en vigueur, y compris la création des éco-délégués. M. Lemaître a en particulier abordé les enjeux de la transition écologique, les 8 mesures du plan national, le comité de pilotage EDD et les moyens pour agir en faveur de la transition écologique dans les établissements scolaires. L'après-midi était consacrée à une formation à la démarche de projet, avec réalisation d'une carte mentale sur l'engagement et réflexion sur les projets à mettre en place dans leur établissement ou en inter-CVL. Une synthèse des travaux sur la carte mentale a été faite par Mme Elomri, présentée au CAVL et sera diffusée à tous les CVL de l'académie.

6. Education au développement durable

Le CAVL ayant procédé à l'élection des éco-délégués, M. Perrut indique qu'ont été élus à l'unanimité :

- **Titulaire garçon** : Perrut Corentin (lycée Chrestien de Troyes - Troyes)
- **Titulaire fille** : Foissey Isaline (lycée Charles de Gaulle - Chaumont)
- Suppléant garçon : Jacquemin Alexandre (lycée Bayen - Châlons en Champagne)
- Suppléante fille : Préau Célia (lycée Charles de Gaulle - Chaumont)

M. Perrut rappelle qu'au moins une des trois séances annuelles du CAVL et du CNVL sera consacrée au développement durable et qu'un prix « EDD 2030 » a été créé pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges, lycées. Un comité de pilotage

académique EDD se réunira le 17 décembre prochain, auquel participeront de droit les élus lycéens. **Un rassemblement national des acteurs éducatifs engagés dans l'EDD est prévu, fin janvier à Amiens : le FOREDD** (Forum des ressources pour l'éducation au développement durable), les éco-délégués du CAVL y seront également invités.

Les élus du CAVL veulent prioriser des actions concrètes faciles à mettre en œuvre comme réaliser des économies d'énergie, trier les déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire, et mettre à disposition de vélos dans les lycées. **Les élus proposent que 2 fois dans l'année, tous les lycéens soient fortement incités à venir à l'école en vélo.** Lors des séminaires départementaux, les vice-présidents et éco-délégués des CVL ont aussi choisi de travailler en inter-CVL sur les déchets des mégots aux abords des établissements scolaires.

M. Perrut soumet un projet initié par Mme Préau, une élue du CAVL qui a dû quitter la séance. Pour résoudre les problèmes de transports que peuvent rencontrer les lycéens, elle propose de développer **une plate-forme ou une application qui permettrait aux lycéens de covoiturer** ensemble au lieu de prendre sa voiture ou celle de ses parents. Cette interface, appelée « éco-voiturage », pourrait être utilisée sur le modèle de blablacar. M. Lemaître a proposé de se rapprocher des services du rectorat compétents pour évaluer la faisabilité.

M. Perrut précise que le **Conseil économique social et environnemental régional (CESER)** a sollicité Mme Elomri pour faire participer les lycéens de l'académie à un forum dématérialisé afin d'appréhender les problématiques et questions ouvertes par les transitions économiques, sociales et environnementales. Ce forum est un espace collaboratif et interactif, fonctionnant à partir de controverses sur cinq grandes thématiques déclinées en différents sujets de discussion. Cet espace vise à recueillir les témoignages, expériences et divers arguments pour dessiner collectivement des solutions locales d'adaptation au changement climatique grâce à ce lien : <https://cartodebat.fr/cesergrandest/>

7. Sensibilisation au monde de la diplomatie et entraînement à l'art oratoire

Mme Kanouni indique que depuis cette rentrée les étudiants de Sciences Po ont mis en place des ateliers hebdomadaires ou bihebdomadaires dans les lycées de l'académie pour sensibiliser les lycéens aux enjeux géopolitiques et leur donner l'opportunité d'échanger avec des étudiants venant du monde entier. Ces ateliers sont aussi l'occasion pour les lycéens de s'entraîner à l'art oratoire et à la prise de parole en public, et de les préparer ainsi au grand oral du baccalauréat et aux concours d'éloquence.

M. Dehas précise que les lycéens sont également invités à participer au RIMUN qui se réunira **le 7, 8 et 9 février 2020**. Le MUN est la simulation des Nations Unies. Il a pour rôle de permettre à des élèves de se glisser dans la peau d'un diplomate et d'essayer de résoudre de réels problèmes mondiaux (crises politiques, climatiques...). Les négociations se tiendront sur le campus de Sciences Po, en français, anglais et espagnol. Un comité pour les lycéens sera mis en place.

La DAVLC informe que cette mobilisation des étudiants de Sciences Po s'inscrit dans leur projet civique libre de 2^{ème} année et qu'à cet effet elle les a mis en relation avec les établissements de l'académie.

La rectrice remercie les étudiants de Science Po pour leur mobilisation et leur engagement auprès des lycéens.

8. Harcèlement en milieu scolaire

Les étudiants de la classe passerelle du lycée Monge de Charleville-Mézières de l'an dernier ont été invité à présenter un jeu contre le harcèlement qui a gagné de nombreux prix : « harcel' heure ». Un étudiant a expliqué les règles de ce jeu, intégralement réalisé par les étudiants et décliné en plusieurs versions (école, collège, lycée) pour répondre au plus près à la problématique du harcèlement

La rectrice remercie l'étudiant pour sa démonstration et son engagement, et demande comment ce jeu pourrait être diffusé dans tous les EPLE et écoles. Mme Bostoen explique qu'un rendez-vous est prévu avec le réseau canope pour développer ce jeu au niveau académique voire national.

L'ordre du jour étant épuisé, la rectrice demande si les élèves souhaitent aborder d'autres sujets.

M. Debarle demande si la circulaire au sujet de la calculatrice en mode examen est valable cette année. La rectrice lui répond par l'affirmative.

La rectrice demande aux collégiens ce qu'ils ont pensé de cette réunion du CAVL. Ils répondent qu'ils ont beaucoup apprécié, particulièrement le fait qu'il y ait beaucoup d'échanges.

La rectrice s'interroge sur l'opportunité de créer un conseil académique de la vie collégienne ou d'associer régulièrement des élus collégiens au CAVL existant.

Un élu collégien estime que l'intégration d'élus collégiens au CAVL est très intéressante puisqu'elle permet un vrai travail en continuité.

La rectrice précise que des échanges en inter-CVC-CVL peuvent également se tenir.

La rectrice témoigne toute sa fierté et sa reconnaissance aux élus collégiens et lycéens pour la qualité des échanges et leur dynamisme dans la mise en place de nombreux projets. Elle souligne qu'elle a toujours autant de plaisir à les rencontrer et à échanger avec eux.

La rectrice indique qu'à l'occasion de la journée de lutte contre le harcèlement elle s'est rendue dans un collège avec un ambassadeur lycéen contre le harcèlement qui l'y a accompagnée, prenant la parole de manière pertinente et fine. Elle a gardé un très bon souvenir de ce moment, qui illustre le rôle essentiel que des élèves engagés peuvent jouer au service de leurs camarades et de l'Ecole.

La rectrice lève la séance à 17h.